



Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur

PARFUMS PARFUMS

Il n'y a rien de si beau pour un présent de Noël ou du Jour de l'An qu'une belle bouteille de PARFUMS.

J'ai le plus beau lot qui n'ait pas encore été apporté à Hull.

R. A. HELMER Pharmacien

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd GALT ONT.

MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS. A épreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois."

F. W. BINDON, Agent général. Office : 181 rue Sparks, Ottawa.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- F. BARRETTE, P. H. CHARRON, ANT. PARENT, O. CHUNIER, B. CARRIERE, D. CHARRON, M. J. LAVERDURE, A. LABELLE, J. MARTEL, P. DAoust, F. LAROCHE, F. ROUDEAU, Wrightville.

Demandez la marque CARBE ROUGE. MANUFACTURÉ PAR

WM. HOWE, BLOC HOWE, OTTAWA.

Encouragez les Institutions Locales

Assurez votre vie dans LA CANADIENNE

Compagnie d'Assurance sur la vie La seule Compagnie purement provinciale.

Primes hebdomadaires depuis 3 centins en montant. Enfants et adultes assurés.

AGENTS DEMANDÉS S'adresser au bureau de

C. V. GAUDET Assistant Surintendant.

Au second étage du Bureau d'Enregistrement, Hull P. Q.

Heures de bureau, — de 8 à 9 a. m., et de 5 à 6 p. m.

FORTIN ET GRAVELL MANUFACTURIERS DE

JHAUX Hull Qué

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par a maille et par téléphone sont exécutés promptement.

DEVOIRS DES ELECTEURS

(Suite)

Ces calomnies deviennent facilement des injustices très graves et, comme les autres injustices, elles doivent être séparées. Non seulement il faut s'en accuser au tribunal de la pénitence, mais l'accusation de ces fautes et le regret qu'on en peut avoir, n'en obtiendront jamais le pardon si l'on ne répare autant qu'on le peut, tout le tort qu'elles ont fait à la réputation et aux légitimes intérêts du prochain.

Respectez la justice non seulement en évitant soigneusement tout ce qui porterait une injustice atteinte à la réputation du prochain, mais en vous conformant aux lois justes et sages jaites pour assurer l'honnêteté des élections. C'est manquer à la fois au prochain et à la société que de les enfreindre.

Tous vos citoyens qualifiés par la loi ont le droit de briguer vos suffrages pour les fonctions publiques, et c'est une iniquité de les dépouiller d'un droit qui leur est garanti par la constitution ou d'en empêcher l'exercice par des moyens que la conscience défend et condamne justement comme contraires à l'équité naturelle et au bien public.

C'est donc une iniquité de gagner une élection ou même un seul suffrage par un mensonge, par une fraude, par l'intempérance, par des promesses injustes et illicites, par toute influence qui, au lieu d'éclairer les électeurs, les passionne en les aveuglant à dessein pour les empêcher de juger avec justice et de suivre librement le jugement de leur conscience bien formée et bien éclairée.

Les lois ne vous défendent pas — et ne peuvent pas vous défendre — d'influencer le vote de vos concitoyens. Au contraire, c'est pour vous un droit et parfois un devoir de vous servir de l'influence que vous pouvez exercer sur eux pour les aider et les diriger dans l'accomplissement de leur devoir de citoyens ; c'est un devoir de charité envers vos frères, c'est un devoir de vrai patriotisme envers votre pays. Elles vous défendent seulement de les influencer par des moyens injustes et immoraux que condamne la justice naturelle et que reprouve la morale chrétienne.

Travaillez au bien de votre pays, non en passionnant et préjugeant vos concitoyens, mais en formant en toute justice leur jugement en faisant ce qui est en vous pour éclairer leur conscience

III

Il nous reste un point plus difficile et plus délicat à traiter. Nous vous en parlerons avec la même franchise et la même clarté, parce que nous n'avons en vue que les intérêts de Dieu et ceux de vos âmes, sûr que de votre côté vous écouterez nos conseils comme venant de Dieu : Tanquam Deo exhortante per nos. — II Cor. 5. 20.

Ce n'est pas tout d'éviter les parjures, les médisances, les injustices de toutes sortes, tout ce que réprouvent enfin la loi de Dieu et l'honnêteté naturelle ; ce n'est pas tout de ne pas faire le mal, il faut faire le bien. Or, pour faire le bien, il faut agir non seulement avec des intentions pures et droites, mais

avec prudence, sagesse et discernement. Quelles sont donc les règles que vous devez suivre pour agir sagement et chrétiennement dans l'exercice de vos droits de citoyens, particulièrement en temps d'élection ?

Ces règles. Nos Très Chers Frères, elles peuvent se résumer dans ces paroles du pasteur de vos âmes qu'on vous a relues depuis vingt ans à la veille de toutes les élections. Nous vous les répétons aujourd'hui.

En même temps que la Constitution vous donne le droit et la liberté de choisir celui qui vous représentera au Parlement, Dieu vous fait une obligation de n'user de cette liberté et de ce droit que dans la vue du plus grand bien du pays ; car c'est à ce plus grand bien que doit tendre toute politique, et, par conséquent, toute élection.

Vous devez donc ne donner votre suffrage qu'à des hommes que vous jugez capables de le procurer, et sincèrement disposés à le faire.

Ce que vous devez avoir en vue dans les élections, c'est le plus grand bien du pays. Or, Nos Très Chers Frères, le plus grand bien du pays, c'est le règne de Dieu par la foi et les mœurs chrétiennes. La devise des peuples chrétiens, comme celle des individus, est dans cette parole du Sauveur : « Cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît. — Matt. 6. 33. —

C'est le premier mot de la sagesse chrétienne pour chacun de nous et c'est aussi le premier mot de la sagesse politique. C'est la justice qui fait les peuples grands et forts, c'est l'impétié qui les ruine et les perd. Le premier bien d'un peuple c'est donc la foi chrétienne, base et fondement des mœurs publiques et privées ; et c'est ce bien que vous devez vouloir, désirer et assurer autant qu'il est en vous aux générations futures, comme vos pères vous ont assuré.

C'est vous dire, Nos Très Chers Frères, que vous seriez grandement coupables de donner vos suffrages dans les élections à des hommes qui sont hostiles ou indifférents aux idées chrétiennes et affectent de ne s'occuper que des intérêts matériels, fussent-ils quelquefois en opposition avec les intérêts religieux et moraux de votre pays. Pour apprécier l'esprit religieux d'un homme, vous avez une règle sûre qui ne peut vous tromper : comparez ses principes à ceux que vous donna la Sainte Eglise par l'enseignement de ses pasteurs. Car il n'y a de religion sincère et véritable que dans la soumission parfaite d'esprit, de cœur et de conduite à l'autorité des pasteurs légitimes institués de Dieu pour veiller sur les vrais intérêts de la religion.

Après la foi et les mœurs chrétiennes, le premier bien d'un pays c'est la paix dans l'ordre.

Deux choses surtout favorisent et garantissent la paix et l'ordre dans la société civile : la stabilité des institutions et des lois, et le respect de la justice. Sans doute les lois et les institutions humaines sont essentiellement variables parce qu'elles sont imparfaites, et peuvent être modifiées avec le temps et les circonstances, mais d'autre part, rien n'est plus contraire au bon ordre et à la paix de la société que l'instabilité des institutions et des lois qui la régissent.

C'est vous dire, Nos Très Chers Frères, que dans les circonstances ordinaires, si vous voulez le bien de votre pays vous donnerez vos suffrages

à des hommes sages et prudents qui gouverneront en s'inspirant des traditions et de l'expérience acquise, plutôt qu'à des esprits téméraires et aventureux qui croient et disent volontiers qu'il faut tout bouleverser et tout changer pour améliorer. Il importe donc à l'ordre et à la paix publique que vous donniez vos suffrages à des hommes qui ont l'amour, le respect et l'expérience des institutions du pays et qui s'appliqueront à les rendre plus parfaites plutôt qu'à les changer et à les détruire.

Il n'importe pas moins que vous choisissiez pour gouverner votre pays des hommes dont le désintéressement et le dévouement vous soient connus, ainsi que leur inaltérable amour du droit et leur profond respect pour la justice. Car l'ordre n'existe dans une société, et avec l'ordre, la paix et l'union de tous les citoyens, que par le respect et la protection des droits de tous. Celui là n'est pas digne de prendre part au gouvernement de son pays qui ne saurait pas mettre l'intérêt public avant son intérêt particulier ou qui sacrifierait volontiers les droits de ses concitoyens, sous le faux prétexte de sagesse politique.

La seule sagesse politique qui puisse faire le bonheur d'un peuple, c'est celle qui protège tous les droits autant qu'ils peuvent être protégés et qui réprime toutes les injustices autant qu'elles peuvent être réprimées.

Enfin, Nos Très Chers Frères, le dernier bien et encore très important d'un pays, c'est la prospérité temporelle, la fin propre de la société civile. Trois qualités sont nécessaires à vos représentants pour travailler efficacement au bien temporel de votre pays : l'honnêteté, l'intelligence et l'expérience des affaires.

De ces trois qualités la plus importante et la plus nécessaire, c'est l'honnêteté si elle est accompagnée d'un jugement ferme et sain. Car sans l'honnêteté, l'intelligence et l'expérience ne serviront qu'à vous trahir et à mieux dissimuler la trahison de vos véritables intérêts, elle ne suffit pas pour les protéger et les servir efficacement. C'est pourquoi vous ferez sagement de choisir parmi les plus droites et les plus honnêtes de ceux qui ont le plus d'expérience et d'intelligence.

Mais quels moyens pratiques pouvez-vous pour ne point faire erreur dans votre choix ? Vous chercherez à connaître les hommes qui briguent vos suffrages "Vous seriez bien imprudents, en effet, si vous donniez votre voix au premier venu, qui se présente avec de belles paroles et de grandes promesses, sans vous mettre en peine de sa capacité et surtout de ses principes. Examinez avec soin jusqu'à quel point vous pouvez compter sur chaque candidat pour la protection de vos intérêts religieux aussi bien que de vos intérêts temporels." (Mandement de Mgr Taschereau, 25 mai 1876).

Examinez donc vous mêmes, pour connaître la personne, la conduite, les principes d'un candidat. Ecoutez les discours et pesez ses raisons en les soumettant au besoin à l'appréciation d'hommes instruits qui sachent les approuver ou y répondre. Voyez quels hommes le recommandant à votre confiance, quels sont ses amis et quels sont ses adversaires. Et dans le cas où il appartiendrait à un parti politique déterminé, tâchez de comprendre les principes et le programme de ce parti et en quoi il vous semble avantageux ou contraire

au bien moral et temporel du pays.

Ecoutez avec attention et sans parti pris les discussions des questions politiques sur lesquelles vous aurez à former votre jugement. Ne donnez pas une confiance aveugle à un journal de parti qui souvent dénature les faits et ne cherche qu'à vous illusionner sur les chefs qu'il sert, et à vous prévenir contre ceux qu'il combat. C'est souvent en comparant les jugements et les affirmations contradictoires que vous trouverez la vérité.

Enfin Nos Très Chers Frères, pour agir prudemment, vous devez, dans ces circonstances, vous renseigner auprès de plus sage que vous. S'il a dans votre paroisse un homme sage, instruit, consciencieux, que vous aimeriez à consulter dans toute affaire qui intéresserait gravement l'honneur et l'avenir de votre famille, si surtout cet homme est religieux et craignant Dieu, et ne vous semble point passionné ni engagé dans les intrigues de partis politiques, c'est auprès de lui que vous trouverez les explications ou renseignements dont vous avez besoin pour former votre jugement.

Rien n'empêche que si vous ne pouvez autrement former sérieusement votre conscience, vous exposiez vos doutes et demandiez un conseil à celui qui, devant répondre de votre âme au tribunal de Dieu, doit plus que personne vous aider à remplir parfaitement tous vos devoirs de citoyens et de chrétiens.

Vous méditez devant Dieu, Nos Très Chers Frères, ces graves enseignements. Vous lui demanderez la grâce de les bien comprendre et de les bien mettre en pratique, sûrs qu'ils vous apprendront à être de bons citoyens en restant de vrais chrétiens.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée, le premier dimanche après sa réception au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre seing de notre secrétaire, le premier mars mil huit cent quatre vingt dix sept.

(Signé) L. N., Arch. de Cyrène, Administrateur. Par mandement de Monseigneur l'administrateur.

(Signé) B. PH. GARNEAU, Ptre, Secrétaire.

HOTEL RIENDEAU Place Jacques Cartier, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. Jos. Riendeau, offre tous les avantages possibles et est l'un des hôtels les plus confortables de Montréal.

Nous engageons nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'hôtel Riendeau quand les affaires les appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en féliciter.

AGENTS DEMANDES

Agents actifs qui veulent un emploi permanent et payant, peuvent procurer le même s'ils s'engagent avec nous pour vendre nos Spécialités vigoureux et nos patates de Semences, élevées au Canada. Echantillons gratuits. Salaire payé à la semaine. Ecrivez de suite pour les particularités et gagnez le territoire exclusif. PELHAM NURSERY Co., Toronto, Ont.

BRYSON GRAHAM & CO



AVEC QUELQUES PIASTRES

Vous pourrez vous habiller tout aussi bien que le plus riche. Nos habits faites sont aussi fortes, aussi bonnes, autant à la mode que n'importe quel habillement sur commande et cependant ça vous coûtera moins que la moitié du prix.

NOUVEAUX Habillements de printemps—Bon habillement en Tweed (Sack Coat).....\$3.50

NOUVEAUX Habillements de printemps—Bel habillement en sergé croisée (Sack Coat).....\$7.50

NOUVEAUX Habillements de printemps—En bleu marin tout laine (Sack coat).....\$7.00

NOUVEAUX Habillements de printemps—En sergé Vénitienne (Morning coat).....\$10.00

PANTALONS—Pour remplacer ceux de vos Habillements presque usés, à des prix si bas que vous serez forcé d'acheter aisément.

Bryson, Graham & Co. COIN DES RUES..... Sparks et O'Conner, Ottawa Graines de jardin de Field Hower

P. I. BAZIN BANQUIER

Agent d'Assurance et Courtier Général occupe spécialement de règlements d'affaires de Faillites

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers, pour effectuer les comptes. S'occupe aussi d'administration et de règlements de successions et de placements d'argent, etc., etc.

Adresse : 3 RUE ELGIN, où 216 RUE PRINCIPALE, Ottawa, Ont. Hull, P. Q.

DEMEAGEMENT

Mlle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général de Hull et des environs qu'elle a transporté son stock de modes pour chapeaux de dames et demoiselles du magasin de M. D. A. Décosse, au No 62, rue Principale, block Monk. Le stock a été augmenté de garnitures, rubans, plumes, formes, aigrettes, etc., etc.

Chapeaux garnis et non garnis. Une visite est sollicitée.

Mlle A. REMILLARD, MODISTE No 62 rue Principale, Block Monk.

"LE SPECTATEUR"
Journal hebdomadaire
Publié par la Société de Publications
Conservatrice de Montréal

ABONNEMENTS
à Ottawa : Un an 1 00
à Québec : Un an 1 00
à Six mois 50 cts

ANNONCES - Mesure Normale
1^{re} insertion 10 cts la ligne
inscriptions subséquentes 5 cts la ligne
Une fois la semaine 20 cts

N. PAGÉ,
Administrateur

BUREAUX et ATELIERS,
No 154 RUE PRINCIPALE,
HULL QUEBEC

MARDI 13 AVRIL 1897

Programme de l'Hon. M. Flynn

Jusqu'au 11 Mai prochain

L'hon. premier ministre est parti le 9 pour le comté de Gaspé, pour assister à la nomination qui aura lieu à Percé le 12. Il reviendra immédiatement à Québec pour être présents au Conseil des Ministres.

La semaine prochaine, il visitera les Cantons de l'Est, reviendra passer quelque temps dans le district de Québec, ira ensuite à Montréal et sera de retour à Québec le jour de la votation.

Les Faussetés du "Temps"

Le Temps de la semaine dernière publie sous le titre "Encore la Corruption," un article tendant à dire que l'honorable M. Flynn aurait donné le monopole du rapide des Chats à la Cie Electrique de Hull et d'Allymer. Cette rumeur est dénuée de fondement et complètement fautive.

La vente de ce pouvoir d'eau aura lieu le 28 courant au plus haut enchérisseur.

Les P. P. A. et le Chef Provost

Ottawa compte son petit groupe de membres de la P. P. A. et autres fanatiques *ejusdem farinae*. On comprend facilement la désolation qui se répandit dans leurs rangs lorsque M. Provost fut appelé de Montréal pour devenir chef des pompiers dans la capitale. Un canadien-français et un catholique ! Et le feu du ciel ne tombait pas sur la capitale.

Il vint à l'esprit de quelqu'un de répandre le bruit que le chef Provost était protestant, descendant de hugues noirs français. Et nos P. P. A. de passer de la désolation à la jubilation et de raconter à l'oreille quel bon tour le président du comité municipal des incendies avait joué aux catholiques.

Mais voilà que tout à coup nos fanatiques lisent dans les journaux une résolution adoptée par les Forestiers Catholiques de Montréal, félicitant le chef Provost, membre de cette association.

Et derechef nos P.P.A. sont retournés à la résolution.

Le rapport du Département des Travaux Publics pour 1896-97 a été déposé sur le bureau de la Chambre vendredi.

Le Star donne une majorité de 191 voix au Dr Marcotte dans le comté de Champlain. Le résultat est complet ; il ne manque que le poll de LaCroche où il y avait 3 voteurs aux élections de juin 1896.

C'est au tour de M. Laurier de faire des distinctions. Il a congédié quatre employés du département du Conseil Privé. Ce sont MM. Horace Lees, un vicaire, un employé, Bliss, Lefebvre et De Lanaudière.

Union St-Joseph d'Ottawa

AVIS

Les membres de l'Union St-Joseph d'Ottawa, résidents à Hull, sont priés de se réunir à la salle Charron, rue du Pont, dimanche prochain, 18 courant, à quatre heures de l'après-midi.

OLIVIER DUROCHER
Président

Le régime des Libéraux sous Mercier.

Voici pour l'usage des intéressés un tableau peu près complet des gros méfaits de l'administration Mercier. Nous conseillons à nos amis d'en garder une copie et de la mettre aussi souvent que possible sous les yeux des électeurs.

Commission Lockwood	5,000
Commission Whelan	1,500
Commission Whelan	5,000
Commission Whelan	10,000
Commission Whelan	25,000
Commission chemin de fer Témiscouata	25,000
Commission chemin de fer Baie des Chaleurs	10,000
Commission chemin de fer Baie des Chaleurs	100,000
Commission Prescott et Vaudreuil	10,000
Commission Montréal et Sorel	75,000
Commission Grand Nord	36,000
Commission chemin de fer Lac St-Jean	25,000
Commission Charlebois	60,000
Commission Palais de Justice de Montréal	75,000
Commission Breton	2,000
Commission sur les ponts en fer	20,000
Commission à St-Hyacinthe	500
Commission actes Baie des Chaleurs	2,000
Commission Bouville	10,000
Le scandale Lockwood	
Le scandale Table Rock	
Le scandale des Commissions	
Le scandale du correcteur d'épreuves	
Le scandale F. Langelier	
Le scandale Pentland	
Le scandale Kirwan	
Le scandale des Horloges	
Le scandale des Gazeliers	
Le scandale Martin	
Le scandale Deschamps	
Le scandale Raynar	
Le scandale Témiscouata	
Le scandale Montréal et Sorel	
Le scandale Whelan	
Le scandale de la clôture	
Le scandale de la fontaine	
Le scandale de la bibliothèque Polet	
Le scandale Grands Forestiers	
Le scandale Gingras Bresse	
Le scandale Prud'homme	
Le scandale Palais de Justice de Montréal	
Le scandale Champagne	
Le scandale Prévost	
Le scandale Vaudreuil et Prescott	
Les scandales Beausoleil	
Les scandales Langelier	
Les scandales du rond municipal	
Les scandales de ventes des limites à Bois	
Les scandales des ventes et louages des lacs et rivières	
Le scandale Ecole Normale Jacques Cartier	
Le scandale Vallière et l'Ecole Normale Belmont	
Le scandale Vallière et Palais de Justice de Montréal	

Délégation Ouvrière

Entrevue avec les Ministres

Une députation représentant le congrès de l'Industrie et du travail a été reçue à midi par le Premier Ministre vendredi, le 9.

Les imprimeurs ont été entendus les premiers. Ils ont demandé qu'un droit soit imposé sur les clichés pour protéger les imprimeurs du pays. M. Dower a protesté contre l'immigration chinoise. Il a approuvé l'esprit de l'acte des manufactures présenté au Sénat par le ministre de la justice, mais il demande que de bons inspecteurs soient nommés. Il demande protection pour toutes les marques de l'Union du travail au même titre que sont protégées les marques de commerce.

M. Jobin, de Québec, a parlé en faveur de la journée de travail de 8 hrs pour les travaux publics. On en a fait l'essai à l'imprimerie et à la fabrique de cartouches de Québec et le résultat est satisfaisant. Il est au pouvoir du gouvernement d'aider les classes ouvrières du Canada en travaillant à faire adopter cette réforme. Il a demandé aussi au gouvernement de permettre la fondation d'une loterie destinée à venir en aide à la colonisation.

M. Carey a demandé que le bill Allen relatif au travail soit passé et mis à effet le plus tôt possible : maintenant que les américains ont fermé leurs portes aux travailleurs canadiens ceux-ci ont besoin d'être protégés.

M. Laurier a répondu que toutes ces demandes seraient prises en considération. Si le gouvernement ne peut tout accorder, il fera de son mieux pour donner satisfaction aux ouvriers.

Les délégués des ouvriers ont eu aussi une entrevue avec M. Davies, ministre de la marine, et ont demandé l'application rigoureuse des lois relatives aux appareils de chargement des navires, de manière à assurer la sécurité des ouvriers. M. Davies a répondu qu'il se mettrait en communication avec les inspecteurs pour voir à ce que cette demande des ouvriers soit accordée.

Parlement - Fédéral

BILLS PRIVÉS

A la séance du 9, les bills privés suivants sont proposés et lus une première fois :

Loi relative au chemin de fer de Winnipeg, Duluth et Baie d'Hudson. — M. Macdonald.

Loi donnant certains pouvoirs au Bureau chargé d'administrer le temporal de l'église presbytérienne écossaise. — M. Charlton.

Loi relative au chemin de fer Manitoba et Sud Est. — M. Landerkin.

Loi relative à la Cie Electrique de Hull. — M. Lavergne.

Loi incorporant la Cie de chemin de fer et de houillères d'Alberta. — M. Oliver.

Loi relative à la Cie du chemin de fer transcanadien. — M. Davis.

Loi incorporant la Cie de prêts et d'assurances méthodiste. — M. Britton.

Loi relative au chemin de fer Manitoba et Pacifique M. Douglass.

Loi ratifiant un contrat entre le C. P. R. et l'Electrique de Hull. — M. Gibson.

Loi relative au Grand Tronc. — M. Gibson.

Loi incorporant la Cie d'Assurance Royal Victoria. — M. Quinn.

Loi relative à la Cie du chemin de fer Ontario et Pacifique et changeant le nom de ce chemin en celui d'Ottawa et New York. — M. Snetsinger.

L'AJOURNEMENT DE PAQUES

M. Ellis demande si le gouvernement entend ajourner la Chambre à l'occasion des fêtes de Paques.

M. Laurier dit que, selon l'usage, il proposera que la Chambre s'ajourne du Jeudi Saint au mardi de Paques.

A la demande de M. Gibson et autres, il consent à ce que la vacance commence le mercredi saint au soir.

LE TARIF

En réponse à M. Foster, le Premier Ministre dit que le gouvernement pourra probablement annoncer lundi quand le tarif sera présenté à la Chambre.

SENAT

Au Sénat, l'hon. M. Bowell demande la production d'un état indiquant le nombre de commissaires nommés par arrêtés ministériels pour faire une enquête sur la conduite des employés publics, les noms des commissaires, le temps pris par chaque enquête, les salaires payés et le nombre de témoins assignés et examinés et le montant qui leur a été payé, le nombre d'huissiers employés et les montants payés, les noms et le nombre des avocats et les montants payés, les rapports des commissaires, les noms des personnes nommées pour remplacer les employés destitués à la suite de ces enquêtes.

M. Mowat promet la production de ces documents et accepte les suggestions de M. Bowell à savoir que lorsque l'accusation n'a pas été prouvée, les employés publics soient remboursés de leurs dépenses.

Diverses autres motions sont adoptées puis le Sénat s'ajourne au 27 courant.

CONVENTION LIBERALE

Les noms de M. C. B. Major et C. J. Brooke soumis à l'assemblée

La salle de l'hôtel de ville de Hull était remplie de spectateurs hier après midi, pour assister à la convention des délégués chargés de faire le choix du candidat du parti libéral pour le comté d'Ottawa, aux prochaines élections provinciales.

Lorsque le nom de M. C. B. Major a été soumis à la convention, la salle a éclaté en applaudissements. M. le Dr Davis de Chelsea, a ensuite proposé M. C. J. Brooke, avocat de Hull, secondé par MM. Dewar et Murtagh et fut fort applaudi par ses nombreux amis.

M. Rochon, qui présidait la convention a demandé alors aux spectateurs d'en tendre les orateurs qui seront appelés à leur adresser la parole.

L'hon. M. Marchand a été le premier appelé et a prononcé un discours. Aussitôt après ce discours, M. C. J. Brooke s'avança sur l'estrade pour remercier ses amis de l'avoir mis en nomination et refusa la candidature.

Il dit qu'il sera très heureux de donner son appui à M. Major, et conseille à ses amis de faire comme lui.

Il fut suivi par M. C. B. Major, le choix unanime de la convention, M. A. Cameron de Buckingham, M. Murtagh, M. H. Bourassa, M. P. M. Major a demandé jusqu'à samedi pour voir s'il devra oui ou non accepter la nomination. M. Major est très populaire à Hull et compte un bon nombre d'amis parmi les libéraux et les conservateurs,

CORRESPONDANCE

UN HOPITAL A HULL

A M. le Rédacteur du SPECTATEUR, Monsieur

J'apprends qu'il est question de fonder un hôpital au milieu de nous. Inutile de vous dire que je me réjouis d'entendre émettre une idée aussi digne de notre considération.

Hull est une petite ville, qui possède dans son sein plusieurs grandes et riches manufactures, de nombreuses et immenses scieries, elle est un centre d'activité fébrile, en ce qui concerne les importantes opérations relatives au commerce de bois. Plus ancienne que la Capitale du Canada, elle s'est laissée devancer par Bytown, qu'elle vit naître grandir et se développer si rapidement.

Montrons maintenant, que nous sommes jaloux de ses succès, et que nous voulons à l'avenir chercher à rivaliser avec Ottawa. Tâchons de nous subvenir à nous même, sans aller demander secours chez nos voisins. Avec des hommes de progrès, comme nous avons à la tête de nos affaires municipales, la ville de Hull deviendra sous peu un centre important. Aujourd'hui son commerce et ses industries sont florissantes, elle bénéficie autant qu'Ottawa des pouvoirs d'eau sans égal de la Chaudière ; elle est traversée par le chemin de fer électrique ; elle sera bientôt éclairée par la lumière électrique ; elle possède une des plus belles églises de la province, un magnifique palais de justice, une prison très vaste, et laissant peu à désirer sous le rapport hygiénique, et ce qui est mieux encore, de splendides maisons d'éducation.

Mais dans notre ville si florissante, d'ailleurs, dont la population est si laborieuse, ne serait-il pas opportun d'y voir surgir un établissement, ou l'on traiterait les indigents malades ?

Les progrès de l'économie charitable de la science administrative, de l'hygiène publique et de la médecine semblent exiger de nos Ediles, si amateurs du progrès, qu'ils s'intéressent à cette justice philanthropique.

L'occasion est favorable si l'on veut aider au soulagement des misères physiques. Les Révérendes Sœurs de la Sagesse, dont le dévouement est déjà si bien apprécié par notre population, seraient disposées à acheter un établissement propice pour un hôpital, moyennant une faible allocation annuelle garantie par la corporation. Je ne parlerai pas des grands centres comme Montréal, Québec et Ottawa, qui possèdent mille et un établissements de charité pour les malades, les vieillards, et les infirmes, mais je me demande pourquoi on n'a pas notre hôpital comme Nicolet, Sorel, Joliette, Lévis, Sherbrooke, Mattawa, etc., ou le besoin de maisons de charité se fait sentir, moins qu'ici. Pourquoi nous priver plus que les autres petites villes de ces institutions, ou tous les infortunés, jouiraient, sous un même toit, de l'hospitalité chrétienne ?

J'ai lieu de croire que la corporation ne refusera pas l'offre généreuse des Dames Religieuses, et que nos Ediles considéreront qu'ils ont à payer tous les ans, deux ou trois cent piastres aux hôpitaux d'Ottawa pour y faire prendre soin de nos pauvres. Dans notre hôpital, nos malades trouveront asile à temps, et seront exempts de mendier une admission trop souvent refusée.

Espérant que tous les citoyens de Hull auront pour agréable ces suggestions, qu'ils applaudiront à ce projet, et qu'ils le mettront à exécution, j'ai l'honneur d'être monsieur le rédacteur, Votre tout dévoué

DR URGEL ARCHAMBAULT.
Hull, 12 avril, 1897.

Assemblée des Marchands de Bois

Une importante assemblée des marchands de bois du district d'Ottawa a eu lieu vendredi à l'hôtel Russell, pour discuter le bill Dingley, actuellement devant le congrès des Etats Unis, à l'effet d'imposer un droit sur le bois canadien exporté aux Etats Unis.

M. Allan Gilmour présidait l'assemblée dans laquelle on remarquait : MM. Alex. Fraser, J. R. Booth, E. Edwards, député, représentant la compagnie W. C. Edwards et la compagnie Rockland & Canada, de Carleton Place ; Thos. Mackie, député ; E. C. Whitney, la St Antony Lumber Co. J. B. Klock, député, la compagnie Klock, Frank Bronson et Levi Cranel, la compagnie Bronson et Weston ; Peter Whelan, la compagnie Sheppard et Morse ; E. W. Rathbun, J. Gilles et frères, Braeside ; Charles Reed, la compagnie Buell et Hurdman, Hull ; William Masson, la compagnie Masson et fils ; Jackson Booth, H. K. Egan, la compagnie Hawkesbury ; Ward Hughson, la compagnie Gilmour et Hughson ; Clad McLachlin, la compagnie McLachlin et frères, Arnprior.

L'assemblée a été unanime à déclarer que le bill Dingley était préjudiciable aux intérêts en général du Canada et que le gouvernement canadien devrait prendre des mesures afin d'empêcher ce bill d'être mis en force.

Sur motion de M. J. R. Booth, appuyé par M. Levi Crannell, une résolution a été unanimement approuvée abondant dans ce sens.

LE RECIT D'UN INGENIEUR

La vie sur un chemin de fer contribue à faire contracter des maladies

M. WM. TAYLOR de Kentville, atteint de la maladie des rognons — Les soi disant remèdes sont inutiles — Mais les Pilules Roses du Dr Williams lui redonnent la santé.

Du "Kentville Advertiser."

Il y a très peu d'emplois plus nuisibles à la santé que celui d'ingénieur de chemin de fer. Les heures de travail sont ordinairement longues, les repas sont irréguliers et le repos et le sommeil sont pris à la hâte "entre les trajets". Une des maladies qui attaquent souvent les employés de chemins de fer est la maladie des rognons qui, jusqu'à ces dernières années, était considérée comme une maladie qu'il était difficile, sinon impossible de faire disparaître complètement.

L'expérience des années a démontré qu'il n'y a aucune maladie due à un sang vicié ou à des nerfs en désordre, que les Pilules Roses du Dr Williams ne puissent guérir promptement, et ceux qui sont atteints de ces maladies s'épargneraient beaucoup de souffrances et d'argent en ayant promptement recours à ce traitement. Prenez les vrais Pilules Roses, chaque fois et ne permettez aux marchands de vous vendre des imitations ou autres remèdes d'aucune valeur qui, dans le but de faire de plus gros bénéfices, vous disent qu'ils sont tout aussi bons. Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent quand tout les autres font défaut.

LES SONT A PLAINDRE

On plaint les pauvres malades atteints de gros rhumes ; pourquoi ne pas leur procurer un soulagement immédiat en leur faisant prendre quelques doses de BAUME RHUMAL qui les guérira rapidement. Seulement 25 cts la bouteille.

Circulation des chars Electriques le dimanche

La législature d'Ontario vient de décider que seule de toutes les villes de la province, Toronto aurait le droit de laisser circuler ses chars électriques le dimanche. On donne pour raison de cette préférence que la circulation des chars est une nécessité dans une grande ville comme Toronto et qu'elle ne l'est pas dans les villes plus petites.

Nous est d'avis que la législature d'Ontario a commise une grave erreur en accordant à la ville de Toronto seule, le privilège de faire circuler les chars le dimanche. Si c'est une nécessité pour Toronto, ça devrait l'être pour Ottawa, Hamilton et toutes les villes ayant plus de 25,000 âmes de population. Il serait grandement à désirer que la ville d'Ottawa, la capitale du Dominion, soit mise au niveau de Toronto. La Cie des chars électriques d'Ottawa devrait faire des démarches dans ce sens auprès de la Législature, car il y va de l'intérêt du public en général.

Hull aura une Succursale

Dimanche après midi, les membres de l'Union St. Joseph d'Ottawa résidents à Hull, se sont réunis à la salle Charron, dans le but de fonder une succursale dans cette ville.

Sur motion de M. Wattier, M. N. Fagé fut appelé à présider l'assemblée, M. Arthur Caron, agissant comme secrétaire.

Le président expliqua le but de l'assemblée et invita le président général, M. Olivier Durocher, à adresser la parole. Il annonça que la requête adressée au bureau central par les 73 membres de Hull, demandant la fondation d'une succursale serait accordée. Il fut suivi par M. le chevalier F. R. E. Campeau, censeur, M. Chs. Desjardins, organisateur en chef, le trésorier Talbot, M. Wattier, et H. Laperrière.

Il y aura dimanche prochain à quatre heures de l'après midi, une assemblée à la salle Charron. Tous les membres sans exception ainsi que leurs amis sont priés d'y assister afin de procéder à l'organisation de l'installation qui aura lieu vers le 9 mai.

Assemblée des Marchands de Bois

Une importante assemblée des marchands de bois du district d'Ottawa a eu lieu vendredi à l'hôtel Russell, pour discuter le bill Dingley, actuellement devant le congrès des Etats Unis, à l'effet d'imposer un droit sur le bois canadien exporté aux Etats Unis.

M. Allan Gilmour présidait l'assemblée dans laquelle on remarquait : MM. Alex. Fraser, J. R. Booth, E. Edwards, député, représentant la compagnie W. C. Edwards et la compagnie Rockland & Canada, de Carleton Place ; Thos. Mackie, député ; E. C. Whitney, la St Antony Lumber Co. J. B. Klock, député, la compagnie Klock, Frank Bronson et Levi Cranel, la compagnie Bronson et Weston ; Peter Whelan, la compagnie Sheppard et Morse ; E. W. Rathbun, J. Gilles et frères, Braeside ; Charles Reed, la compagnie Buell et Hurdman, Hull ; William Masson, la compagnie Masson et fils ; Jackson Booth, H. K. Egan, la compagnie Hawkesbury ; Ward Hughson, la compagnie Gilmour et Hughson ; Clad McLachlin, la compagnie McLachlin et frères, Arnprior.

L'assemblée a été unanime à déclarer que le bill Dingley était préjudiciable aux intérêts en général du Canada et que le gouvernement canadien devrait prendre des mesures afin d'empêcher ce bill d'être mis en force.

Sur motion de M. J. R. Booth, appuyé par M. Levi Crannell, une résolution a été unanimement approuvée abondant dans ce sens.

REPARATIONS.....

Une spécialité, à court DELAI.....

Alphonse COUTURE

HORLOGER ET BIJOUTIER.

No. 96 Rue Principale, Hull

découverte des Pilules Roses du Dr Williams, maintenant renommées dans le monde entier. Ayant appris un jour que M. Taylor, qui demeure en cette ville, avait été guéri d'une maladie des rognons par l'entremise des Pilules Roses du Dr Williams, un reporter est allé le voir chez lui afin de savoir de lui personnellement ce qu'il avait à dire au sujet de sa guérison. M. Taylor est ingénieur sur le chemin de fer Dominion Atlantic ; il fait le trajet entre Halifax et Kentville et c'est un des ingénieurs les plus populaires sur ce chemin.

Le reporter lui ayant demandé de lui faire le récit de sa maladie et de sa guérison, M. Taylor dit : Au printemps de 1896 j'eus une forte attaque de maladie des rognons, causée par le travail incessant auquel j'étais soumis sur le chemin et je suppose qu'elle a été causée par l'oscillation de la locomotive. Je n'en fis pas beaucoup de cas dès le début, mais la maladie s'aggrava et je consultai un médecin ; je pris deux ou trois soi disant remèdes. Quelques uns me donnèrent un soulagement temporaire, mais ayant cessé de les prendre je devins plus malade que jamais. J'avais remarqué plusieurs témoignages dans les journaux au sujet des Pilules Roses du Dr Williams, et ayant lu qu'une personne avait été guérie d'un cas identique au mien, je résolus de les essayer et j'en achetai quatre boîtes qui me coûtèrent \$2.00. Mais c'était \$2.00 bien dépensés, car les Pilules me guérirent complètement, et je n'ai pas souffert de maladies de rognons depuis. Je puis par conséquent les recommander aux autres personnes atteintes de maladies analogues.

L'expérience des années a démontré qu'il n'y a aucune maladie due à un sang vicié ou à des nerfs en désordre, que les Pilules Roses du Dr Williams ne puissent guérir promptement, et ceux qui sont atteints de ces maladies s'épargneraient beaucoup de souffrances et d'argent en ayant promptement recours à ce traitement. Prenez les vrais Pilules Roses, chaque fois et ne permettez aux marchands de vous vendre des imitations ou autres remèdes d'aucune valeur qui, dans le but de faire de plus gros bénéfices, vous disent qu'ils sont tout aussi bons. Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent quand tout les autres font défaut.

C'EST POSSIBLE

Prise à son début, la consommation peut être guérie par un traitement judicieux et l'emploi du BAUME RHUMAL dont les propriétés merveilleuses et l'efficacité sont reconnus par tous. Les médecins le recommandent à tous ceux qui sont atteints d'affection de la poitrine.



BAUME RHUMAL

On plaint les pauvres malades atteints de gros rhumes ; pourquoi ne pas leur procurer un soulagement immédiat en leur faisant prendre quelques doses de BAUME RHUMAL qui les guérira rapidement. Seulement 25 cts la bouteille.

UN HOPITAL A HULL

A M. le Rédacteur du SPECTATEUR, Monsieur

J'apprends qu'il est question de fonder un hôpital au milieu de nous. Inutile de vous dire que je me réjouis d'entendre émettre une idée aussi digne de notre considération.

Hull est une petite ville, qui possède dans son sein plusieurs grandes et riches manufactures, de nombreuses et immenses scieries, elle est un centre d'activité fébrile, en ce qui concerne les importantes opérations relatives au commerce de bois. Plus ancienne que la Capitale du Canada, elle s'est laissée devancer par Bytown, qu'elle vit naître grandir et se développer si rapidement.

Montrons maintenant, que nous sommes jaloux de ses succès, et que nous voulons à l'avenir chercher à rivaliser avec Ottawa. Tâchons de nous subvenir à nous même, sans aller demander secours chez nos voisins. Avec des hommes de progrès, comme nous avons à la tête de nos affaires municipales, la ville de Hull deviendra sous peu un centre important. Aujourd'hui son commerce et ses industries sont florissantes, elle bénéficie autant qu'Ottawa des pouvoirs d'eau sans égal de la Chaudière ; elle est traversée par le chemin de fer électrique ; elle sera bientôt éclairée par la lumière électrique ; elle possède une des plus belles églises de la province, un magnifique palais de justice, une prison très vaste, et laissant peu à désirer sous le rapport hygiénique, et ce qui est mieux encore, de splendides maisons d'éducation.

Mais dans notre ville si florissante, d'ailleurs, dont la population est si laborieuse, ne serait-il pas opportun d'y voir surgir un établissement, ou l'on traiterait les indigents malades ?

Les progrès de l'économie charitable de la science administrative, de l'hygiène publique et de la médecine semblent exiger de nos Ediles, si amateurs du progrès, qu'ils s'intéressent à cette justice philanthropique.

L'occasion est favorable si l'on veut aider au soulagement des misères physiques. Les Révérendes Sœurs de la Sagesse, dont le dévouement est déjà si bien apprécié par notre population, seraient disposées à acheter un établissement propice pour un hôpital, moyennant une faible allocation annuelle garantie par la corporation. Je ne parlerai pas des grands centres comme Montréal, Québec et Ottawa, qui possèdent mille et un établissements de charité pour les malades, les vieillards, et les infirmes, mais je me demande pourquoi on n'a pas notre hôpital comme Nicolet, Sorel, Joliette, Lévis, Sherbrooke, Mattawa, etc., ou le besoin de maisons de charité se fait sentir, moins qu'ici. Pourquoi nous priver plus que les autres petites villes de ces institutions, ou tous les infortunés, jouiraient, sous un même toit, de l'hospitalité chrétienne ?

J'ai lieu de croire que la corporation ne refusera pas l'offre généreuse des Dames Religieuses, et que nos Ediles considéreront qu'ils ont à payer tous les ans, deux ou trois cent piastres aux hôpitaux d'Ottawa pour y faire prendre soin de nos pauvres. Dans notre hôpital, nos malades trouveront asile à temps, et seront exempts de mendier une admission trop souvent refusée.

Espérant que tous les citoyens de Hull auront pour agréable ces suggestions, qu'ils applaudiront à ce projet, et qu'ils le mettront à exécution, j'ai l'honneur d'être monsieur le rédacteur, Votre tout dévoué

DR URGEL ARCHAMBAULT.
Hull, 12 avril, 1897.

LES SONT A PLAINDRE

On plaint les pauvres malades atteints de gros rhumes ; pourquoi ne pas leur procurer un soulagement immédiat en leur faisant prendre quelques doses de BAUME RHUMAL qui les guérira rapidement. Seulement 25 cts la bouteille.



VENTE DE LIMITES À BOIS

MERCREDI LE 28 AVRIL 1897

PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES, FORÊTS ET PÊCHERIES.

SECTION DES BOIS ET FORÊTS.

Québec, 27 mars 1897.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux sections 1334, 1335 et 1336 des statuts refondus de la province de Québec, les limites à bois ci après désignées, suivant l'étendue donnée, plus ou moins et dans l'état où elles sont actuellement, seront offertes en vente à l'enchère, dans la salle de vente du Département des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, le MERCREDI, 28 AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant midi, à la mise à prix mentionnée ci après vis à vis chaque limite.

OTTAWA SUPÉRIEUR.

Limites.	Superficie milles carrés.	Mise à prix par mille.
Rivière Ottawa, No. 583.	15	\$100
" 584.	32 1/2	100
" 595.	32	252
" 596.	19	100
" 607.	22	100
" 608.	26	100
" 609.	11	100
" 611.	17	100
" 612.	19	100
" 512.	50	25
" 513.	50	25
" 514.	50	25
" 515.	50	25
" 516.	50	25
" 517.	50	25
1/2 N. No. 12, 2e rang, bloc A.	25	50
" S. No. 12, 3e rang, bloc A.	25	50
" N. No. 12, 3e rang, bloc A.	25	25
Rivière Ottawa, No. 98.	50	50
" 99.	50	50
" 100.	50	50
" 101.	50	50
Rivière La Pêche, 524.	11 1/2	15
" 525.	16 1/2	15
1/2 N. No. 1, rang 4, bloc A.	25	40
" S. No. 1, " " " " " "	25	40
" N. No. 2, " " " " " "	25	45
" S. No. 2, " " " " " "	25	45
" N. No. 3, " " " " " "	25	20
" S. No. 3, " " " " " "	25	20
" N. No. 4, " " " " " "	25	15
" S. No. 4, " " " " " "	25	15
" N. No. 5, " " " " " "	25	45
" S. No. 5, " " " " " "	25	45
" N. No. 6, " " " " " "	25	20
" S. No. 6, " " " " " "	25	20
" N. No. 7, " " " " " "	25	15
" S. No. 7, " " " " " "	25	15
" N. No. 8, " " " " " "	25	15
" S. No. 8, " " " " " "	25	15
" N. No. 3, rang 5 " " " " " "	25	25
" S. No. 3, " " " " " "	25	25
" N. No. 4, " " " " " "	25	20
" S. No. 4, " " " " " "	25	20
" N. No. 5, " " " " " "	25	15
" S. No. 5, " " " " " "	25	15
" N. No. 6, " " " " " "	25	15
" S. No. 6, " " " " " "	25	15
" N. No. 2, " " " " " "	25	15
" S. No. 2, " " " " " "	25	15
" N. No. 3, " " " " " "	25	15
" S. No. 3, " " " " " "	25	15
" N. No. 4, " " " " " "	25	15
" S. No. 4, " " " " " "	25	15
" N. No. 5, " " " " " "	25	15
" S. No. 5, " " " " " "	25	15
" N. No. 6, " " " " " "	25	15
" S. No. 6, " " " " " "	25	15
No. 17, rang 3, bloc A.	31 1/2	40
No. 18, " " " " " "	27	40
No. 19, " " " " " "	27	40
No. 20, " " " " " "	29 1/2	40
1/2 N. No. 17, rang 4.	25	40
" S. No. 17, " " " " " "	25	40
" N. No. 18, " " " " " "	25	40
" S. No. 18, " " " " " "	25	40
" N. No. 19, " " " " " "	25	40
" S. No. 19, " " " " " "	25	40
" N. No. 20, " " " " " "	25	40
" S. No. 20, " " " " " "	25	40
" N. No. 17, rang 5.	25	40
" S. No. 17, " " " " " "	25	40
" N. No. 18, " " " " " "	25	40
" S. No. 18, " " " " " "	25	40
" N. No. 19, " " " " " "	25	40
" S. No. 19, " " " " " "	25	40
" N. No. 20, " " " " " "	25	40
" S. No. 20, " " " " " "	25	40
" N. No. 17, rang 6.	25	40
" S. No. 17, " " " " " "	25	40
" N. No. 18, " " " " " "	25	40
" S. No. 18, " " " " " "	25	40
" N. No. 19, " " " " " "	25	40
" S. No. 19, " " " " " "	25	40
" N. No. 20, " " " " " "	25	40
" S. No. 20, " " " " " "	25	40

OTTAWA INFÉRIEUR

Rivière Rouge Sud L.	43	\$ 75
Rivière du Lièvre, Beh. N.E., No. 7.	31 1/2	100
do do No. 8.	27 1/2	100

do do N.O., No. 3.	50	40
do do No. 4.	50	40
do do N.E., No. 3.	50	10
do do N.E., No. 4.	50	10
do do N.E., No. 5.	50	10
do do N.E., No. 6.	46	10
Lac Némiskachingue.	25	90
Rivière Sud, M.	42	75

SAINT MAURICE.

Rivière St Maurice, 10 est.	50	\$ 40
do Trenché, No. 1 ouest.	31	40
do do No. 2 ouest.	50	50
do do No. 2 est.	40	50
Rivière Mattawin, No. 10.	48	75
Arrière Rivière du Milieu, A.	29	75

SAINT-FRANÇOIS

Canton Chesham.	4 1/2	\$200
-----------------	-------	-------

MONTMAGNY

Cantons Rolette et Roux, Rivière aux Orignaux.	37	\$50
Canton Lafontaine.	17 1/2	10
Canton Roux, No. 2.	7 1/2	50

GRANDVILLE

Rivière Noire, No. 47.	33 1/5	\$30
Canton Armand, No. 2.	13	50
do do No. 3.	31 1/2	40
Canton Escourt, No. 3.	8 4/5	50
Canton Parke, No. 3.	9	20

VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

Canton Awantjish.	7	\$25
-------------------	---	------

RIMOUSKI-EST

Canton Saint Denis.	14	\$30
---------------------	----	------

BONAVENTURE-OUEST

Rivière Escoumenac, No. 3.	16	\$35
Rivière Big North, No. 1.	20	50
Turner's Brook.	20	50
Rivière Nouvelle, No. 2.	50	50

GASPÉ-OUEST

Canton Duchesnay-Ouest.	33	\$25
-------------------------	----	------

SAINT-CHARLES

Rivière Upika, No. 1.	43 1/2	\$ 7
do No. 2.	41	5

Rivières aux Ecorces, No. 1.	32 1/2	
do No. 2.	28 1/2	
do No. 3.	38 1/2	
do No. 4.	38 1/2	

LAC SAINT-JEAN CENTRE

Canton Méry, No. 2.	7 1/2	\$ 9
---------------------	-------	------

LAC SAINT-JEAN OUEST

Canton Ross, No. 2.	4	\$20
Rivière Péribonka, No. 125.	40	15
do No. 127.	50	15

LAC SAINT-JEAN NORD OUEST

Rivière Mistassini.	6	12
Rivière au Rat.	8	12
Rivière Mistassini, No. 1.	6	12
do No. 2.	35	9
do No. 3.	13	9

LAC SAINT-JEAN EST

Ile Moncouche, No. 2.	39 1/2	
-----------------------	--------	--

SAGUENAY

Rivière Malbaie, No. 1.	27	\$ 12
Rivière St Jean, No. 1.	26	25
do No. 2.	34	15
Riv. Mistassini et Sheldrake, No. 1.	21	25
Riv. St Nicholas et Sheldrake, No. 1.	26	25
Riv. à la Chasse et Riv. aux Anglais, No. 1.	34	25

Canton Arnaud.	30	100
Rivière Escoumains, No. 1 ouest.	66	15
do No. 2 do.	28	15
do No. 3 do.	51 1/2	30
do No. 4 do.	25	60
do No. 1 est.	50	35
do No. 2 est.	25	85
Escoumains No. 9.	55 1/2	55
do No. 8.	4	25
No. 80, Rivière Castor.	5	25
Escoumains No. 8.	4	25
do No. 7.	3	25
do B.	2	25
do No. 2.	3 1/2	25
do No. 1.	3 1/2	25
Sault au Mouton, No. 1 est.	47	35
Arrière Sault au Mouton, No. 1 est.	30	50
Rivière Castor, No. 81.	5	25
Sault au Mouton, No. 97.	3	25
Canton Iberville.	24	25

CONDITIONS DE LA VENTE

Ces limites seront adjudgées au plus haut enchérisseur, sur le paiement du prix d'achat, en espèces ou par chèque accepté par une banque incorporée. A défaut de paiement elles seront immédiatement remises à l'enchère.

La rente foncière annuelle de trois piastres par mille, ainsi que la taxe de feu, est aussi payable immédiatement.

Les limites une fois adjudgées seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans, indiquant les limites ci dessus désignées, sont déposés au département des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, et au bureau des agents des terres et des bois pour les diverses agences où sont situées ces limites, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

N. B.—Nul compte pour publication de cet avis ne sera reconnu si telle publication n'a pas été expressément autorisée par le département.

G. A. NANTEL, Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries.

GRANDE Ouverture des Modes

Nous Exposons durant la Retraite des Dames

LUNDI, 5 AVRIL ET LES JOURS SUIVANTS

LES

Patrons les plus nouveaux de Bonnets et Chapeaux et les dernières nouveautés en fait de Modes

IMPORTE SPECIALEMENT pour cette Occasion

Notre Modiste Dlle BRANCHAUD invite très respectueusement ses nombreuses pratiques de Hull et d'Ottawa à venir se choisir un chapeau nouveau au

GRAND SYNDICAT ST-JOSEPH M. LA VIGNE & CIE.

Nos. 70 et 72 Rue Inkerman, Hull. (En face du marché.)

VENTE DE POUVOIRS D'EAU

SECTION DES VENTES DE TERRES

Québec, 27 mars 1897.

Avis est par le présent donné que les pouvoirs d'eau ci après désignés seront offerts en vente à l'enchère, dans la salle de vente du Département des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, le MERCREDI, 28 AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant midi, à la mise à prix mentionnée ci après :

Le "pouvoir d'eau" formé par cette partie de la rivière Ottawa, vis à vis le canton Onslow, au rapide des chutes appelées des Chats, avec les îles situées dans les limites de la province de Québec, à une distance de quatre milles de la gare de Quyon, du chemin de fer de la Jonction de Pontiac au Pacifique. Mise à prix : \$35,000.

Le pouvoir d'eau formé par la rivière Ottawa, situé vis à vis des lots Nos. 14, 15 et 16, du premier rang du canton de Litchfield, aux chutes du Grand Calumet, avec les îles adjacentes, le tout situé à une distance de trois

milles et demi de la gare Clarke, du chemin de fer de la Jonction de Pontiac au Pacifique. Mise à prix : \$6,900.

Le tout tel que désigné sur les plans déposés pour l'information de ceux qui ont l'intention d'acheter dans le département des Terres, Forêts et Pêcheries, à Québec et au bureau des agents à Hull.

La mise à prix tel qu'indiquée ci dessus est basée sur une évaluation provenant d'un examen et d'une inspection spéciale.

CONDITIONS DE LA VENTE

Ces pouvoirs d'eau seront adjugés au plus haut enchérisseur sur le paiement du prix d'achat en espèces ou par chèque accepté par une banque incorporée. A défaut de paiement, ils seront immédiatement remis à l'enchère.

N. B.—Nul compte pour publication de cet avis ne sera reconnu si telle publication n'a pas expressément autorisée par le département.

G. A. NANTEL,

Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries.

NOTES DE HULL

—Vendredi prochain LE SPECTATEUR ne paraîtra pas.

—Son Honneur le maire Scott est de retour de Montréal.

—M. le Dr Fontaine, de L'Ange Gardien, était à Hull hier.

—M. H. Aylen, avocat, sera de retour de New-York demain.

—Demain aura lieu la convention pour le choix d'un candidat conservateur.

—M. F. E. Fortin de Pembroke, est à Hull, l'hôte de son frère, l'échevin J. N. Fortin.

—L'hon. M. Marchand, chef de l'opposition, est reparti hier après-midi pour le comté de Shefford.

—Le conseil de comté se réunira demain matin à dix heures à l'hôtel de ville pour faire l'élection du préfet.

—La vente des terres de la Couronne aura lieu le 28 courant. Voir l'annonce dans le No. de ce jour. Avis aux intéressés.

—M. P. Landry, marchand de nouveautés de la rue du Pont a transformé son magasin en un véritable palais de modes. De grandes vitrines ont été posées.

—M. Alp. Couture, bijoutier a fait subir à son magasin des réparations considérables. Cet établissement peut rivaliser avec les plus beaux magasins de ce genre d'Ottawa.

—Vers quatre heures ce matin, la police a arrêté un individu ayant en charge une voiture et un cheval, propriété de M. Cochrane d'Ottawa. Depuis quelque temps l'on s'est aperçu que des vidangeurs d'Ottawa venaient à Hull pendant la nuit déposer les vidanges dans la crique située près de la manufacture de haches de M. Walters. De là l'arrestation.

AU DEBUT

Pas de souffrances inutiles, si vous prenez au début de votre rhume, du BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français.

A VENDRE.—Bois de chauffage.

Erable de première qualité, 3 1/2 pieds de longueur. S'adresser à

JAS. THOMAS,

à la barrière du Chemin d'Aylmer

PERDU

Dimanche soir, aux abords de la basilique, à Ottawa, un loquet en or, avec monogramme N. P. Prière de le remettre à M. Robert, sacristain.

Wanted—A man who can talk of his own simple and honest life. He must be a man of high character and high ability. He must be a man of high character and high ability. He must be a man of high character and high ability.

V. E. GODBOUT

Tailleur Fashionable

GRADUÉ DE LA

Herald of Fashion Co., New-York

Par sa persévérance dans le travail, ses aptitudes et son talent, M. V. E. Godbout après avoir suivi les cours de coupe de la Herald of Fashion Co. de New-York, a réussi à obtenir son diplôme.

Si vous désirez un Habit, Habille ment ou Pantalons irréprochables de coupe ou d'ajustement venez le voir à son établissement.

107 RUE CLARENCE

Nous garantissons la coupe sans essai.

J. M. LAVOIE

IMPORTATEUR ET

MARCHANT en gros et en détail

DE

Pipes, Cigares et Tabacs

— DE TOUTES SORTES

Articles de fantaisies pour les fumeurs

Coin des rues Rideau et Sussex OTTAWA, ONT.

CHÉMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir du 5 Octobre 1896, les trains circuleront comme suit :

No 1 Ex—Dr Hull à 5.44 p.m.

Arr Gracefield à 8.40 p.m.

No 2 Ex—Dr Gracefield à 5.50 a.m.

Arr Hull à 8.55 a.m.

Billets en vente chez J. N. Fortin, rue Main et à la gare du Pacifique Canadien.

P. W. RESSEMAN

Surintendant Général

AVIS

La Compagnie Electrique d'Ottawa

Agence pour Hull, No 101 rue Main, Résidence privée, Ottawa House, rue Church, Hull.

ETABLIE A HULL depuis 13 ANS

SYSTÈME PERFECTIONNÉ—Les commandes adressées au bureau de Hull ou au bureau principal à Ottawa recevront notre meilleure attention.

M. DR REPENTIGNY, A. A. DION, Agent, Surt. Général

Ottawa, 25 Novembre 1896

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'OTTAWA, No. 221.

COUR SUPÉRIEURE

JOHN STORY, de la Cité d'Eau Claire, dans l'Etat du Wisconsin, dans les Etats Unis d'Amérique, bourgeois,

<

CARTES PROFESSIONNELLES.

S. B. MAJOR
AVOCAT
Boc Dorion, Rue Principale,

HENRY AYLEN
AVOCAT.
N. 2 rue Principale, Hull

J. M. McDOUGALL, C. R.
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale
Hull.

GEO. C. WRIGHT,
AVOCAT.
Rue Principale, Hull, Telephone No. 113
Argent à prêter.

H. A. GOYETTE,
AVOCAT
No. 101 rue Principale Hull.

JOSEPH A. DEVLIN,
AVOCAT.
216 Rue Principale, Hull, Qué.

A. E. JUSSIER, B. A.
Avocat, Procureur Notaire etc.
Bureaux: 569 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau,
Ottawa.
Argent à prêter.

H. CHATELAIN,
AVOCAT.
569 Rue Sussex, Ottawa.
Argent à prêter, des conditions avantageuses.

P. T. DESJARDINS,
NOTAIRE
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Com.
148 rue Principale, Hull

N. TETREAU,
NOTAIRE.
18 Rue Principale, Hull.

DR. G. NEIL, M.D.
126 Rue Principale Hull
Consultation à toutes heures

GEORGE COX
GRAVEUR GRAPHE
No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.

MAURICE CHEVALIER
AVOCAT.
BUREAU: 154 rue Principale, Hull.
RESIDENCE: Hotel Commercial, rue
Fangevin.

Viau et Lachance
ENTREPRENEUR
HULL, QUE

JOS. BOURQUE
ENTREPRENEUR
Edifices Publics, Eglises, Couvents,
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.

Ecurie de Louage
6, 11 rue Principale, près de l'église Anglaise
voitures et voitures à louer de première classe
EDMOND MOQUIN, Prop.

RICHÉLIEU HOTEL
M. I. B. Durouch, propriétaire de l'hôtel
Richélieu, Montréal, remercie le public voyageur du
soutien qu'il lui a donné jusqu'à présent. Il espère
qu'il continuera de l'encourager comme par le passé
et qu'il sera avec toutes ses améliorations modernes
en mesure de satisfaire tous les besoins de ses
clients.
Les entrées de l'hôtel Richélieu sont seulement
sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place
Richélieu, n'est communiquée plus avec l'hôtel
Richélieu depuis ans.

DEMANDE DES VENDEURS
pour avancer notre
ligne de commerce. Des hommes
l'expérience pour nous représenter
dans la vente de nos articles de pépi-
éristes. Le choix est spécialement
sans notre contrôle. Plus haut salaire
ou commission payés. Emploi const-
tant durant toute l'année. Echantillons
gratis; territoire exclusif; pas néces-
saire d'être expérimenté; gros salaire
assuré aux travailleurs; avantages
spéciaux aux commerçants. Ecrivez
de suite pour plus amples détails à la

ALLEN NURSERY Co.
ROCHESTER, N.-Y.

A VENDRE
Terrain considérable en jardinage,
situé dans le Sud-est de la Floride.
AGENTS demandés pour vendue es
bois. S'adresser de suite

FLORIDA GARDEN LAND CO.
ROCHESTER, N.-Y.

Le Ventilateur EOLIEN

Nous attirons l'attention de nos
lecteurs sur annonce de MM Lessard
& Harris, entrepreneurs plombiers et
manufacturiers d'appareils de chauf-
fage; inventeurs de l'appareil le plus
efficace pour la ventilation parfaite des
édifices publics, manufactures, églises
maisons d'éducation, etc
Cet appareil est au de vue de
l'hygiène devenu nsable. Il est
recommandé par les bureaux d'hygiène
à Québec et Toronto

AGRICULTURE

**SUR LA PRODUCTION ET LA VENTE DES
TOMATES PAR JOHN CRAIG, HORTI-
CULTEUR.**

CULTURE EN CHAMP

Sol.—On perd beaucoup à planter
les tomates dans un sol pauvre. Il est
vrai qu'un sol chaud et un peu léger
produit des plantes plus fortes et des
fruits plus précoces qu'une argile forte,
mais on n'obtiendra jamais une grosse
récolte de tomates lisses et bien formées
à moins que le sol ne soit passablement
bien engraisé. Les sols pauvres pro-
duisent des tomates précoces mais
petites et souvent très ridées. Ce sont
les terres sablo-argileuses ou argilo-
sableuses légères bien drainées et bien
fumées, qui donnent les meilleurs
résultats.

Préparation du sol.—On laboure
profondément en automne. Au prin-
temps on applique de 20 à 30 tonnes
de fumier à l'acre, laboure de nouveau
et herse soigneusement deux ou trois
semaines avant d'ensemencer. On herse
de nouveau juste avant de marquer les
lignes, afin de détruire la première
pousse de mauvaises herbes.

Espacement.—Il vaut mieux espacer
les plantes de 5 pieds sur 3 que de 4
pieds sur 3, car la plus grande distance
entre les lignes facilite le travail de la
cueillette des fruits. On gagne du
temps si l'on trace un léger sillon le
long de chaque rang.

Plantage.—Avant d'enlever les plants
des caisses ou des couches chaudes il
faut parfaitement arroser le sol où ils
sont, de sorte que celui-ci soit imbibé
jusqu'aux extrémités les plus basses
des racines des plants. Quelques heures
plus tard, on enlève les plants chacun
avec une motte de terre, à l'aide d'une
truelle tranchante ou, s'ils sont suffi-
samment espacés pour cela, à l'aide
d'une bêche. On transporte ensuite les
plants au champ dans une caisse à
brancards, une charrette ou une brou-
ette, et on les place dans les sillons
qu'on vient de tracer. La motte de
terre de chaque plant doit être à envi-
ron un pouce au-dessus de la surface,
et le sol doit être fermement pressé
autour des racines inférieures. Il faut
environ 3,000 plants pour chaque acre
quand on les espace de 5 pieds sur 3.
Si les plants ne sont pas bien venus,
s'ils sont grêles et allongés, il faut les
incliner de manière à couvrir une
partie de la tige afin qu'il y pousse des
racines.

Binage.—Pendant un mois après le
plantage il faut biner peu profon-
dément et à plat. Il est ensuite bon de
fixer les ailerons au cultivateur à
cheval et de chasser un peu les plan-
tes; on complète l'opération avec la
boue en formant autour de chaque pied
des buttes larges et inclinées, de deux
ou trois pouces de hauteur. Ceci tend
à distribuer également le fruit et, en
facilitant l'écoulement de la pluie, à
empêcher la pourriture. Après qu'on
a ainsi butté, on continue à biner la
surface plate aussi longtemps qu'on le
peut sans nuire aux plantes. Si la
pousse n'est pas satisfaisante, on peut
la stimuler par une légère application
à chaque plante d'un mélange de
muriate de potasse ou de cendre de
bois et de nitrate de soude. Il en faut
par acre: Muriate de potasse, 100
livres; nitrate de soude, 200 livres; ou
bien Cendre de bois, 1000 livres;
nitrate de soude, 200 livres. Le meil-
leur moyen d'appliquer ce mélange est
de l'épandre autour de chaque plante
avant le buttage.

Soin des tiges.—Dans la culture en
champ, il n'y a pas avantage à lier les
plantes des tomates à des pieux ou à
des treillages. Ce palissage convient
au jardin de l'amateur, où il peut être
mis en pratique pour économiser l'es-
pace et avec des résultats satisfaisants.
Dans le champ il faut donner quelque
attention à diriger convenablement les
branches et les empêcher de se trop
entrelacer.

URGEL ARCHAMBAULT
MÉDECIN-CHIRURGIEN
Gradué "Cum Laude" de l'Université
Laval de Québec. Coin des rues Bre-
wery et Wright, Hull. Ancienne rési-
dence du Dr L. G. Routhier.

AVIS

AVIS est par le présent donné,
qu'une application sera faite à la pro-
chaine session du Parlement fédéral
pour un acte devant incorporer une
compagnie appelée: "Hull, St Louis
Dam and VictoriaSpring's Railway
Company," avec pouvoir de construire,
équiper, maintenir par vapeur ou élec-
tricité une voie ou des voies de chemin
de fer d'un point, dans ou près de la
ville de Hull, province de Québec, de
là, allant au sud, en passant par et à
travers le Pont Interprovincial, pro-
jeté, ou tout autre pont, qui sera
construit à cet endroit ou près d'icelui,
de là, le long de la réserve du canal de
la cité d'Ottawa, province d'Ontario,
jusqu'à la tête de la Coupe Profonde;
de là à l'est en passant à travers la
propriété, maintenant vacante appelée
"Rifle Rangé" ou Poste de Tir, de là
à travers la rivière Rideau jusqu'à un
point au ou près le chemin de Montréal,
de là jusqu'à ce qui est connu sous le
nom de "Victoria Spring's" (Sources Victo-
ria) situés dans le township de Glou-
cester, de là à la rivière Ottawa; de là
en courant vers le Nord Ouest le long
de la dite rivière Ottawa jusqu'à un
point dans Rockliff ou près de là; de
là en courant vers le sud ouest jusqu'à
un point ou près de ce qui est appelé
Beechwood, de là jusqu'à un point qui
traverse la rivière Rideau. Aussi le
long du chemin de fer du St Laurent
et de l'Ottawa à partir du point d'in-
tersection de la ligne proposé, avec la
ligne du chemin de fer mentionnée,
jusqu'aux dépôts de la rue Sussex.
Aussi pour soustraire un embranche-
ment à partir de la Dup but (Coupe
profonde) dans la direction sud jusqu'à
l'endroit appelé Hogsback sur le canal
Rideau. Le tout avec tous les droits et
pouvoirs ordinairement octroyés en
pareil cas aux compagnies de chemins
de fer.

T. G. BRIGHAM,
Représentant la Compagnie
[projetée].
Hull, 4 Mars, 1897.

AVIS

AVIS est par les présentes donné
qu'il sera fait application au Parlement
du Canada, à sa prochaine session, par
la compagnie Electrique de Hull pour
la confirmation d'un acte d'accord
(agreement) fait entre la compagnie du
chemin de fer Canadien du Pacifique
et la compagnie Electrique de Hull, en
date du 16ème jour de mars 1896, par
lequel la dite compagnie du chemin de
fer du Pacifique a prétendu louer à la
compagnie Electrique de Hull cette
partie de chemin connu comme Bran-
che d'Aylmer du chemin de fer Cana-
dien du Pacifique, pour un terme de
trente ans, d'après des clauses et con-
ditions mentionnées au dit marché
(agreement) et aussi pour obtenir l'au-
torisation de faire avec la dite compa-
gnie du chemin de fer Canadien du
Pacifique toute acte d'acquisition de la
dite Branche d'Aylmer et que tout
actes à cette fin par la dite compagnie
Electrique de Hull soient déclarés être
des actes pour l'avantage général du
Canada, aussi, pour obtenir le droit de
construire, d'étendre, établir, ouvrir et
maintenir son chemin sur et au près
du pont Union et dans les environs,
sous les travaux Publics, les ponts et
les rues à proximité d'icelui dans et à
travers la cité d'Ottawa aux stations
de la Compagnie du Chemin de fer
Canadien du Pacifique, la Compagnie
du Chemin de fer Canada Atlantique
et celle de la Compagnie du Chemin
de fer Parry Sound aussi et avec pou-
voir de passer dans et à travers les
rues de la dite cité d'Ottawa pour
arriver aux endroits ci dessus men-
tionnés, le long et à travers les lignes
du Chemin de fer de la Compagnie
Electrique d'Ottawa qui se trouvent
entre le pont Union et le terminus de
la Compagnie du Chemin de fer de la
Compagnie Electrique de Hull, et sur
les dits ponts, travaux publics et rues,
vu sur aucun d'eux, d'après les termes
et conditions à elle prescrites par le
Gouverneur en conseil, aussi avec pou-
voir d'exproprier les terrains nécessaires
à la dite compagnie, et pour toutes
autres fins en général.

Daté à Hull, ce 14ème jour de jan-
vier, 1897.
HENRY AYLEN,
Procureur des Réquérants

AVIS

La Compagnie du Chemin de fer du
Pacifique fera application au Parlement
du Canada, à sa prochaine session,
dans le but d'obtenir un bill confir-
mant l'acte de Convention ou marché
qu'elle a fait le 16 mars dernier (1896)
avec la compagnie Electrique de Hull,
tel que incorporée en premier lieu,
lequel bill aura pour effet de louer
cette partie de son chemin de fer,
connue sous le nom de Branche d'Ayl-
mer, à la dite compagnie electrique de
Hull, pour une période de trente cinq
ans à raison de cinq mille piastres de
loyer par année en sus d'autres clauses
et conditions spécifiées au dit marché,
et pour toutes autres fins en général.
CHARLES DRINKWATER
Secrétaire
Montréal, 17 décembre, 1896.

**Compagnies d'Assurance Mu-
tuelle contre le feu des
Comtés de Rimou-ki
Témiscouata et
Kamouraska**

AVIS PUBLIC

AVIS est par le présent donné qu'en
vertu d'un règlement adopté par les
directeurs de cette compagnie, le 1er
Mars courant (1897) il a été imposé
une taxe ou répartition de vingt par
cent sur les billets de dépôt des per-
sonnes assurées depuis le 1er mars 1894
au 31 août de la même année; depuis
le 1er mars 1895 au 31 août de la
même année, et depuis le 1er mars
1896 au 31 août dernier (1896.)
Le paiement de cette répartition est
actuellement requis en vertu du dit
règlement, et doit être versé au bureau
du Secrétaire Trésorier, en la ville de
St Germain de Rimouski sous le plus
court délai possible.
Rimouski, 1er Mars, 1897.
N. BERNIER,
Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
District d'Ottawa.

COUR DE CIRCUIT

La Banque Jacques Cartier, corps
politique et incorporé, ayant son prin-
cipal bureau d'affaires dans la cité de
Montréal, district de Montréal et ayant
aussi une succursale d'affaires en la
cité de Hull, District d'Ottawa.

Demanderesse
vs

Joseph Newton, ci devant cultiva-
teur du township de Portland dans le
District d'Ottawa et de la Province de
Québec.

Il est ordonné au Défendeur de com-
paraître dans les deux mois.

FLEMING & LEDUC,
Greffiers de la Cour de Circuit,
District d'Ottawa.
Hull, 26 mars 1897.

Les marchés d'Ottawa et de Hull

Voici l'état des prix des marchés:
MARCHE DE DÉTAIL.

FOIN	
Foin No 1 la tonne	10 00 à 10 00
Foin No 2 la tonne	9 00 à 9 50
Foin pressé la tonne	10 00 à 10 00
Paille	6 00 à 7 00
Sarrasin le minot	0 40 à 0 45
Fèves la poche	1 75 à 2 00
Mais	0 00 à 0 05
Pommes, le gallon	0 10 à 0 10
PEAUX	
Peaux vertes No 1	6 00 à 7 00
" " " 2	5 00 à 6 00
" " " 3	0 00 à 3 00
Suif fondu la livre	0 05 à 0 06
VIANDES	
Boeuf par 100 livres	3 50 à 4 60
Mouton	0 06 à 0 08
Veau	0 05 à 0 07
Porc par 100 livres	5 00 à 5 25
Saindoux	0 10 à 0 11
PRODUITS DU LA FERME	
Les œufs sont peu chers, de 28 à 19 cents la doz. Du beurre en quantité, aussi à bon marché. Première qualité, 17 à 20c la livre.	
LÉGUMES	
Betteraves la poche	0 30 à 0 35
Carottes	0 25 à 0 30
Panais	0 25 à 0 30
Navets	0 25 à 0 30
GRAINS ET FARINES	
Patente	5 25 à 5 50
Américaine	5 90 à 6 00
Straight roller	4 85 à 5 00
Extra	5 65 à 5 70
Supérieure	4 50 à 5 00
Fort de Boulangerie	5 45 à 5 50
Américaine	5 00 à 5 25
VOLAILLES ET GIBIERS	
Oies la pièce	0 50 à 0 75
Poules le couple	0 30 à 0 50
Canard	0 60 à 0 80
Dindes	1 50 à 2 50
Poulets	0 30 à 0 50
Canards noir	0 60 à 0 80
Bécassines la doz	3 00 à 3 25
Plevriers la doz	3 00 à 4 70
Poules de prairies	0 00 à 0 00
Lièvres la paire	0 00 à 0 00
Cuouffeurs la pièce	0 05 à 0 10
Céleri la doz	0 35 à 0 40
Concombre	0 00 à 0 50
Laitue la doz	0 40 à 0 40
Ail la tresse	0 15 à 0 00
Cnoux la doz	0 30 à 0 40
Oignons la poche	0 00 à 0 50
" le gallon	0 05 à 0 00

**PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT**
Envoyez un timbre pour notre "Guides In-
venteurs." Nous obtenons plus de patentes
pour les inventeurs que tous les autres in-
genieurs ensemble, et nous faisons une spécialité
des applications, que les autres agents n'ont
pas réussi à obtenir. Pas de patente, pas de paye.
MARION & MARION, EXPERTS.
No. 125 rue St. Jacques, Montréal, Tel. 2328.
Mentions de Journaux.

Atelier Typographique

SPECTATEUR

154 RUE PRINCIPALE

HULL, P. Q.

Impressions de toutes sortes exécutées avec
soin et promptitude.

LETTRES FUNERAIRES à une heure d'avis.
CARTES d'AFFAIRES et CARTES de VISITE
BLANCS de TOUTES SORTES

JOBS! JOBS!

On exécute à cet établissement toutes espèces
d'ouvrage en français, anglais, sur papier de
toutes couleurs.....

TELS QUE:
Placards, Programmes, Circulaires, Affiches,
Mémoires, Têtes de Compte, Lettres,
Livres, Pamphlets, Factums, etc.

**SOUS LE PLUS COURT DELAI
ET A PRIX TRES-REDUITS.**

Les ordres par la malle ou autrement, recevront
une stricte attention.

LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU
MAISON FONDÉE EN 1860



Seul Importateurs des célèbres Pianos HARDMAN, New-York, MENDELSON,
SOHN, Toronto, GERHARD HEINTZMAN Co., Toronto,
WORMWITH, Kingston.
1637, 1639, 1641, 1643, 1645, 1647, 1649, 1651, 1653, 1655, 1657, 1659, 1661, 1663, 1665, 1667, 1669, 1671, 1673, 1675, 1677, 1679, 1681, 1683, 1685, 1687, 1689, 1691, 1693, 1695, 1697, 1699, 1701, 1703, 1705, 1707, 1709, 1711, 1713, 1715, 1717, 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735, 1737, 1739, 1741, 1743, 1745, 1747, 1749, 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1795, 1797, 1799, 1801, 1803, 1805, 1807, 1809, 1811, 1813, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1865, 1867, 1869, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943, 1945, 1947, 1949, 1951, 1953, 1955, 1957, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967, 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031, 2033, 2035, 2037, 2039, 2041, 2043, 2045, 2047, 2049, 2051, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2071, 2073, 2075, 2077, 2079, 2081, 2083, 2085, 2087, 2089, 2091, 2093, 2095, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2117, 2119, 2121, 2123, 2125, 2127, 2129, 2131, 2133, 2135, 2137, 2139, 2141, 2143, 2145, 2147, 2149, 2151, 2153, 2155, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2167, 2169, 2171, 2173, 2175, 2177, 2179, 2181, 2183, 2185, 2187, 2189, 2191, 2193, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2207, 2209, 2211, 2213, 2215, 2217, 2219, 2221, 2223, 2225, 2227, 2229, 2231, 2233, 2235, 2237, 2239, 2241, 2243, 2245, 2247, 2249, 2251, 2253, 2255, 2257, 2259, 2261, 2263, 2265, 2267, 2269, 2271, 2273, 2275, 2277, 2279, 2281, 2283, 2285, 2287, 2289, 2291, 2293, 2295, 2297, 2299, 2301, 2303, 2305, 2307, 2309, 2311, 2313, 2315, 2317, 2319, 2321, 2323, 2325, 2327, 2329, 2331, 2333, 2335, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345, 2347, 2349, 2351, 2353, 2355, 2357, 2359, 2361, 2363, 2365, 2367, 2369, 2371, 2373, 2375, 2377, 2379, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2399, 2401, 2403, 2405, 2407, 2409, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, 2429, 2431, 2433, 2435, 2437, 2439, 2441, 2443, 2445, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2457, 2459, 2461, 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483, 2485, 2487, 2489, 2491, 2493, 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515, 2517, 2519, 2521, 2523, 2525, 2527, 2529, 2531, 2533, 2535, 2537, 2539, 2541, 2543, 2545, 2547, 2549, 2551, 2553, 2555, 2557, 2559, 2561, 2563, 2565, 2567, 2569, 2571, 2573, 2575, 2577, 2579, 2581, 2583, 2585, 2587, 2589, 2591, 2593, 2595, 2597, 2599, 2601, 2603, 2605, 2607, 2609, 2611, 2613, 2615, 2617, 2619, 2621, 2623, 2625, 2627, 2629, 2631, 2633, 2635, 2637, 2639, 2641, 2643, 2645, 2647, 2649, 2651, 2653, 2655, 2657, 2659, 2661, 2663, 2665, 2667, 2669, 2671, 2673, 2675, 2677, 2679, 2681, 2683, 2685, 2687, 2689, 2691, 2693, 2695, 2697, 2699, 2701, 2703, 2705,